

Réunion du 31 janvier 2022

**Objet : Adoption du budget primitif 2022 -  
budget 2G**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCL/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 9.1 et 9.2 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 7 décembre 2021 ;

Le Comité syndical, réuni le 31 janvier 2022 en visioconférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président et la maquette budgétaire relatif au budget primitif du budget annexe 2G pour 2022 tel que présenté dans le tableau ci-dessous:

	Objet	BP 2022
Dépenses	Fonctionnement	18 750 254,00 €
	Investissement	48 871 477,59 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>67 621 731,59 €</b>
Recettes	Fonctionnement	18 750 254,00 €
	Investissement	48 871 477,59 €
	<b>Total recettes</b>	<b>67 621 731,59 €</b>

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution du budget annexe 2G pour 2022 dans les limites des montants alloués par chapitre tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 27

- Collège Conseil Départemental : 24

- Collège Conseil Régional : 06

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 31 janvier 2022

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas Gravelle**

